

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 SEPTEMBRE 2016 à 20 heures 30

L'an deux mil seize, le **LUNDI 12 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLOU – Cécile CHEVREUIL- Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE - Richard GAUTIER – Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Jean-Yves SALIOU - Françoise PIAU –

Absents excusés :

Stéphanie HERVAGAULT ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Aurélie VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Michel BOUILON

Mickaël COLIBET ayant donné pouvoir à Jean-Yves SALIOU

Secrétaire : Pierrette LEHAY

Convocation du 08 septembre 2016

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 25 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1
Délib 2016-09-64

**PRESENTATION Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de
GESTION DES DECHETS MENAGERS et ASSIMILES**

Monsieur le Maire présente le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015.

9 661 tonnes de déchets collectés en 2015 sur les 15 communes du canton de Loiron

223 nouvelles bornes de tri sélectif (135 aériennes, 88 enterrées)

6 000 bacs à roulettes pour les ordures résiduelles en contrat de location-maintenance,

30 % des tonnages collectés détournés vers le tri sélectif,

Environ 20 flux matière triés en déchetterie

35 % des déchets de la benne encombrant détournés grâce aux nouvelles filières de valorisation.

La production d'ordures résiduelles continue de diminuer (moins de 100 kg par habitant en 10 ans). Elle se maintient à 159 kg/habitant. Elle reste nettement inférieure aux moyennes départementales (182 kg/hab.) et nationales (288 kg/hab.).

Les performances tri se maintiennent également après une progression continue (avec 70 kg soit plus de 10 kg/hab. en 10 ans). Des efforts restent à porter au regard des objectifs fixés par le département (101 kg/hab.) soit + 30 kg/hab. à l'horizon 2018.

L'évolution des végétaux déposés en déchetteries doit être maîtrisée par une gestion à domicile. A eux seuls, ils représentent 1/3 du tonnage global collecté soit près de 3 000 tonnes en 2015.

Le Conseil Municipal en prend acte. Le document complet est tenu à la disposition du public.

QUESTION 2
Délib 2016-09-65

**SIGNATURE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC POUR L'IMPLANTATION, L'EXPLOITATION ET LE
FINANCEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)
DECHETS MENAGERS**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Pays de Loiron propose la signature d'une convention régissant les conditions administratives, techniques et financières d'implantation, d'entretien et d'exploitation de bornes d'apport volontaire pour le tri sélectif des emballages et des déchets ménagers de la commune.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE le contenu de la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation, l'exploitation et le financement de points d'apport volontaire (PAV) – convention conclue pour une durée minimale de 15 ans reconductible expressément à l'échéance -

AUTORISE le Maire à la signer.

QUESTION 3 Délib 2016-09-66	SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEGM Implantation et raccordement borne recharge pour véhicules électriques
--	---

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, le SDEGM propose la signature d'une convention de partenariat entre les deux collectivités d'une durée de deux ans non reconduite tacitement précisant les conditions administratives, techniques et financières d'implantation d'une borne sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime

AUTORISE le Maire à signer la dite convention.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour définir l'emplacement de la borne de recharge et prendre toutes décisions relatives à la mise en place et au fonctionnement de celle-ci

QUESTIONS 4 et 5 Délib 2016-09-67	ACQUISITION D'UN VEHICULE AU SERVICE TECHNIQUE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 – Budget Principal REMPLACEMENT DU STANDARD TELEPHONIQUE MAIRIE
--	--

1 – Véhicule

Suite au vol des véhicules techniques dans la nuit du 12 au 13 juillet, le camion master n'a pas été retrouvé et une cession a été faite auprès de l'assureur GROUPAMA.

Les offres de véhicules d'occasion identiques sont très rares ou très élevées du fait du système ampliroll (dépose et repose benne à partir d'un bras articulé). De plus, le véhicule doit être compatible avec la benne restante achetée fin 2015.

Aussi, le Conseil Municipal unanime

DECIDE d'acquérir le véhicule neuf MASTER CONFORT avec les options (bras hydraulique, caisson, rehausses grillagées, porte outils, crochet d'attelage etc...) auprès de LAVAL AUTOMOBILES SAS de Saint-Berthevin pour un montant de 41 913.68 € TTC frais de carte grise compris.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de carte grise et le contrat d'assurance pour ce véhicule.

D'OUVRIR les crédits au budget principal par décision budgétaire modificative n° 4 à savoir :

Mouvement de crédits pour écritures réelles – section d'investissement

Opération 180 – Matériel Equipement 2016

	Dépenses	Recettes
Art 2182 – Matériel de Transport	+ 42 000 €	/
Sans opération		
Art 21318 – Autres bâtiments publics	- 42 000 €	/

2 – Standard téléphonique de la Mairie

Après avoir pris connaissance des deux propositions pour le remplacement du matériel de téléphonie de la mairie, le Conseil Municipal par 18 OUI pour le choix de MODULO COM et 1 voix pour le choix de ORANGE confirme l'offre de MODULO COM au prix de 3 000 € TTC sans contrat de maintenance. L'équipement est garanti un an sur site.

QUESTIONS 6	DELIBERATION EN MATIERE DE FISCALITE
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite en séance de septembre 2014 des décisions prises antérieurement en matière de délibérations fiscales : décisions qui permettent de moduler l'assiette des impôts directs par l'instauration de dispositifs d'abattement, d'exonération, de suppression d'exonération, d'instauration de nouvelles taxes directes locales prévues par la loi.

Après présentation des nouvelles possibilités de délibérations en 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas en délibérer et de maintenir les décisions antérieures en l'état.

QUESTIONS 7
Délib 2016-09-68

PRESENTATION TRAVAUX BATIMENTS
Avenant au lot 3 – MENUISERIE-METALLERIE – Locaux Périscolaires

Roland PAQUET à l'aide d'un diaporama photos présente les travaux d'accessibilité réalisés sur les bâtiments : WC publics Place de l'Eglise, à l'école publique, les locaux périscolaires ainsi que les travaux de peinture au foyer des jeunes, salle qui sera aménagée en bibliothèque.

Ensuite il informe des modifications apportées au lot Menuiserie-Métallerie des travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux à savoir :

- LOCAUX PERISCOLAIRES + 597.50 € HT

Pour réalisation d'un sous plafond suspendu et coffre de camouflage des tuyaux

Aussi le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot MENUISERIE-METALLERIE de l'entreprise SARL FOUGERES pour un montant de 597.50 € HT

portant le marché initial de tous les bâtiments de 6 052.00 € HT à 6 649.50 € HT

(soit pour le bâtiment : locaux périscolaires de 1 920.00 € HT à 2 517.50 € HT)

QUESTIONS 8
Délib 2016-09-69
Délib 2016-09-70
Délib 2016-09-71

TARIFS COMMUNAUX 2017 et PRIME DE FIN D'ANNEE
VERSEMENT COMPLEMENT DE SALAIRE CONTRAT DE DROIT PRIVE

1 - TARIFS COMMUNAUX 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs communaux comme portés dans les tableaux suivants et ce à compter du **1^{er} janvier 2017**. Il est décidé d'une seule tarification de la location de la salle des fêtes sans distinction du nombre de personnes.

PHOTOCOPIES	2017	
	noir et blanc	couleur
Recto A4	0,25 €	0,50 €
Recto-Verso A4	0,35 €	0,70 €
Recto A3	0,35 €	0,70 €
Recto-Verso A3	0,40 €	0,80 €
Associations Loi 1901 fournissant le papier	0,04 €	0,08 €

LOCATIONS	Commune	Extérieur
Table avec pieds	1,55 €	3,00 €
Table avec tréteaux	0,80 €	1,50 €
Banc	0,20 €	0,40 €
Chaise	0,20 €	0,40 €
Barrière (pour 4 jours)	1,55 €	3,00 €
Matériel sono aux particuliers (avec location salle)	25,00 €	

Sont considérés comme habitants de la Commune, les personnes qui y sont domiciliées ou qui exercent leur activité (besoin pour entreprises).

Gratuit pour les associations Loi 1901 et les communes environnantes en échange de services similaires.

Caution de **250.00 €** lors de la location du matériel sono.

Les panneaux de circulation sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, durée limitée à 1 mois.

Un chèque de caution de **8 €** par panneau est exigé et rendu lors du retour du panneau. En cas de **perte** ou **détérioration**, le panneau sera facturé par rapport au prix de remplacement.

AUTRES LOCATIONS		Tarifs 2017
Droit de place		
sur le marché	annuel sans électricité	61,10 €
	annuel avec électricité	120,30 €
	hebdomadaire - 10 m ²	2,90 €
	Plus de 10 m ² et par m ² supplém.	0,60 €
GAUTIER CONCEPT	annuel	30,50 €
Taxis	annuel	31,20 €
Restaurant "L'Alice "	terrasse	40,50 €
Concession cimetière	15 ans	53,20 €
	30 ans	106,10 €
concession cinénaire	15 ans	346,40 €
	30 ans	369,50 €
	60 € pour la plaque obligatoire avec remboursement auprès des familles lors de la pose d'une plaque personnalisée (70 X 90 cm)	
Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir		15,80
Droit d'inscription sur le lutrin (plaque à la charge des familles)		15 ans
		26,60
Location salle du Conseil		1/2 journée
		Journée
		16,40
		27,80

	Assemblées Générales ou Réunions	Banquets - Sauteries Repas froids / chauds Spectacles - Concours	Bal Saint Sylvestre	Vin d'Honneur (150 verres fournis)								
Salle des Sports	/	Ext : 262,10 €	Ext : 409,20 €	Ext : 164,20 €								
		Loc : 210,20 €	Prof : 1 312,10	Loc : 109,40 €								
Salle des Fêtes - 226 m²	Ext : 65,70 €	Ext : 158,20 €	Ext : 341,00 €	Ext : 76,70 €								
		Loc : 113,50 €	Loc : 227,60 €	Loc : 54,50 €								
Frais de fonctionnement Association Manifestation lucrative				50,00 €								
Forfait podium 12 m²				35,00 €								
<table border="1"> <thead> <tr> <th><u>CUISINE</u></th> <th><u>Four électrique (traiteur)</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>sans équipement cuisson <i>Vin d'honneur :</i></td> <td>24,20 €</td> </tr> <tr> <td><i>Buffet froid (sans équipement de cuisson)</i></td> <td>68,60 €</td> </tr> <tr> <td><i>Repas chaud</i></td> <td>107,40 €</td> </tr> </tbody> </table>		<u>CUISINE</u>	<u>Four électrique (traiteur)</u>	sans équipement cuisson <i>Vin d'honneur :</i>	24,20 €	<i>Buffet froid (sans équipement de cuisson)</i>	68,60 €	<i>Repas chaud</i>	107,40 €			
<u>CUISINE</u>	<u>Four électrique (traiteur)</u>											
sans équipement cuisson <i>Vin d'honneur :</i>	24,20 €											
<i>Buffet froid (sans équipement de cuisson)</i>	68,60 €											
<i>Repas chaud</i>	107,40 €											
			<u>Vaisselle :</u> 0,05 €									
			<u>Divers :</u> Moquette (le flanc) : 1,22 € (Cme ext.)									

2 – PRIME DE FIN D’ANNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE**

de FIXER à 902 € la prime de fin d'année nette pour un agent à temps complet en 2016 à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Les conditions d'attribution fixées par délibération du 2 décembre 2002 restent inchangées.

Il est précisé que la prime est versée proportionnellement au temps de travail de chacun. Ce temps de travail intègre l'ajustement annuel des heures complémentaires auprès des agents annualisés à temps incomplet.

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

3 – VERSEMENT COMPLEMENT DE REMUNERATION CONTRATS AIDES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'octroi de la prime de fin d'année est réservé aux agents publics.

Considérant que la commune emploie un agent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, contrat de droit privé,

Sur sa proposition, le Conseil Municipal unanime

DECIDE que les agents en contrat de droit privé, contrats aidés : CAE, contrat d'avenir etc... bénéficieront d'une augmentation de leur rémunération en novembre calculée par équivalence à la prime nette de fin d'année votée par le Conseil Municipal pour les agents publics et dans les mêmes conditions, soit une base de calcul pour 2016 de 902 € net pour un temps complet.

AUTORISE le Maire à porter cette décision dans les contrats de travail de droit privé et de prendre un avenant pour ceux en cours.

Thérèse LETOURNEAU DORGERE évoque la prise en charge de la formation BAFA que Benjamin BARILLER en contrat civique souhaiterait suivre. Avant de prendre une décision, les

services de la DDCSPP / POLE EMPLOI seront consultés afin de connaître les aides d'accompagnement à cette formation.

QUESTIONS 9 Délib 2016-09-72	SIGNATURE CONVENTION PARTENARIAT BIBLIOTHEQUES/MEDIATHÈQUES COMMUNALES avec la Communauté de Communes du Pays de LOIRON
---	--

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente le projet de signature d'une convention transmise par la Communauté de Communes du Pays de Loiron qui a pour objet la détermination des engagements mutuels en vue d'une collaboration entre la CCPL et les bibliothèques/médiathèques du Pays de Loiron.

Dans le cadre de la compétence « Mise en réseau des Bibliothèques », la Communauté de communes du Pays de Loiron souhaite apporter une aide aux bibliothèques/médiathèques communales de la Communauté de communes du Pays de Loiron **en :**

- Apportant conseil aux communes par un soutien dans le développement des bibliothèques/médiathèques municipales
- Assurant la coordination et l'animation du réseau de lecture publique par le suivi et la mise en oeuvre du réseau informatique, par la gestion des politiques documentaires, par la mise en place d'animations intercommunales, par la réalisation d'outils de communication,
- Renforçant les logiques de réseau et la gestion des applications logicielles,
- Accompagnant le réseau des bibliothèques dans l'évolution des missions des médiathèques (développement des services proposés aux usagers, intégration des évolutions des outils numériques...) et vers un accès aux ressources documentaires pour tous.

L'engagement de la commune passe par les critères à remplir basés entre autres sur **la Convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la bibliothèque départementale de la Mayenne** signée entre les communes et le Conseil départemental.

Ces critères reposent sur les statuts de la bibliothèque/médiathèque, le bâtiment, les ressources humaines, les crédits d'acquisition de tous documents, les fonds d'ouvrage, les conditions d'ouverture, les tarifs, l'informatique, la participation aux réflexions et projets intercommunaux.

Après exposé, le Conseil Municipal **UNANIME**

EMET un avis favorable au contenu du projet de convention de collaboration entre la CCPL et les bibliothèques/médiathèque du Pays de Loiron.

AUTORISE le Maire à signer la dite convention

QUESTIONS 10 Délib 2016-09-73	CHANGEMENT DE COMPTABLE DU TRESOR – VERSEMENT D'INDEMNITES
--	---

Suite au départ de Monsieur David JOUSSE et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime décide le versement de l'indemnité de conseil au taux de 100 % et de budget à Madame Claudette JOLLY, nouveau comptable à compter du 1^{er} septembre 2016.

QUESTIONS 11	Courrier de Monsieur Fernand ORRIERE – PRISE EN CHARGE DESTRUCTION NIDS DE FRELONS
---------------------	---

Monsieur Fernand ORRIERE sollicite la commune pour qu'une décision d'ordre général soit étudiée pour la prise en charge par la commune des frais de destruction des nids de frelons.

Avant de prendre une décision, le service du FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) sera contacté afin de connaître si des participations financières sont prévues par cet organisme.

	QUESTIONS DIVERSES
--	---------------------------

Bilan FORUM : 8 associations présentes et une quarantaine de visiteurs

Portail Famille : satisfaction du fonctionnement des inscriptions aux différents services périscolaires, restaurant scolaire et accueil loisirs via le portail internet. Toutes les familles disposant d'un ordinateur se sont appropriées sans difficulté l'applicatif d'inscription/désinscription. Ce qui permet d'avoir des effectifs au plus près de la réalité.

Réunion thématique PLUI : mardi 6 septembre, une trentaine de personnes du secteur 2 étaient présentes à la salle des fêtes pour un recensement des rythmes de vie de chacun (domicile, lieu de travail, lieux de loisirs, déplacements etc...) et échange sur l'identité du Pays de Loiron.

Voirie : regrets des retards pris dans la réalisation des travaux. La date de fin était fixée au 31 août, il reste encore les trottoirs et l'allée piétonne rue Saint-Gilles.

Invitation Football : Il est rappelé l'invitation de l'association FOOTBALL auprès de la commission sports pour la remise du label jeunes espoirs le samedi 17 septembre à 15 heures au stade.

Commission plénière : mardi 20 septembre 2016
Prochain conseil municipal : lundi 17 octobre 2016

Séance levée à 23 h 50